

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 12 août 2019 à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges, situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement d'emprunt numéro 173-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas **289 200 \$** pour le pavage de la rue des Prés.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour un montant de **269 769 \$**.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Saint-Polycarpe ce seizième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf.**



---


Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 décembre, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2019.



---

Anne-Marie Duval  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière adjointe